



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/803/Add.3
21 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

Quarante-neuvième session
Point 132 a) de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES :
FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES
NATIONS UNIES

Rapport de la Cinquième Commission (Partie IV)

Rapporteur : M. Larbi DJACTA (Algérie)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations faites précédemment par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 132 a) de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/49/803 et Add.1 et 2.
2. La Commission a examiné la question à sa 46e séance, le 17 mars 1995. Les déclarations et observations qui ont été faites au cours du débat sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/49/SR.46).

II. EXAMEN D'UN PROJET DE DÉCISION SOUMIS PAR LE PRÉSIDENT

3. À la 46e séance, le 17 mars 1995, le Président a présenté un projet de décision intitulé "Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies" (A/C.5/49/L.37), qu'il soumettait à l'issue de consultations officieuses.
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/49/L.37 sans le mettre aux voix (voir par. 5).

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :



Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

L'Assemblée générale

a) Décide que les mots l'"exercice budgétaire" et "cycle budgétaire" figurant dans la partie I de sa résolution 49/233 du 23 décembre 1994 doivent être interprétés comme indiqué dans l'annexe à la présente décision et demande au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Secrétaire général d'organiser leurs programmes de travail en conséquence;

b) Prie le Secrétaire général de lui soumettre un rapport semestriel de synthèse sur l'application de la partie IV de sa résolution 49/233.

/...

ANNEXE

Établissement, présentation et examen des budgets des opérations de maintien de la paix et rapports sur l'exécution de ces budgets

Partie I de la résolution 49/233*

(Exemple : 1995/1996)

Budgets examinés annuellement						
	Juillet	Octobre	Novembre	Janvier	Mai	Juin
Mesures à prendre par le Secrétariat	Ouvrir compte Préparer RFEB (juillet 94-juin 95)		Préparer budget (juillet 96-juin 97)	Préparer RAJ (juillet 95- décembre 95)		Fermer compte
Présentation			RFEB (juillet 94-juin 95)		RAJ (juillet 95- décembre 95) Budget (juillet 96- juin 97)	
Examen					RFEB (juillet 94- juin 95) RAJ (juillet 95- décembre 95) Budget (juillet 96- juin 97)	
Budgets examinés semestriellement						
	Juillet	Octobre	Novembre	Janvier	Mai	Juin
Mesures à prendre par le Secrétariat	Ouvrir compte RFEB (juillet 94-juin 95)	Réviser budget (juillet 95-juin 96)	Préparer budget (juillet 96-juin 97)	Préparer RAJ (juillet 95- décembre 95)		Fermer compte
Examen			RFEB (juillet 94-juin 95) Budget (juillet 95- juin 96)		RAJ (juillet 95- décembre 95) Budget (juillet 96- juin 97)	

* RFEB : Rapport final sur l'exécution du budget.

RAJ : Renseignements à jour ["Renseignements à jour dont on dispose pour l'exécution du budget de l'exercice en cours" (résolution 49/233, partie I, par. 6)].